

Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



10130744

Déposé au Greffe du
Tribunal de Commerce
de NEUFCHATEAU,
le 26 AOÛT 2010
jour de sa réception.
Le Greffier

N° d'entreprise : 0404.376.865

Dénomination

(en entier) : "Société coopérative agricole Saint – Christophe SCRL"

Forme juridique : Société coopérative à Responsabilité limitée

Siège : Route d'Houffalize 44 – 6600 BASTOGNE - NOVILLE

Objet de l'acte : **Changement siège social**

PROCES – VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 12 AOÛT 2009

Ordre du jour : Changement siège social

L'assemblée générale s'est réunie ce 12 Août 2009 à 20 heures au siège social, sous la présidence de Monsieur BERNES Jean-Luc.

Monsieur le Président fait constater que tous les coopérateurs étant présents ou représentés l'assemblée est donc valablement constituée.

L'assemblée générale acte la modification communale relative au changement de rue en date du 30/05/2008.

La nouvelle adresse du siège social est donc la suivante :

Vaux, 497
6600 BASTOGNE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

SIGNATURES

MOSTADE Jean-Louis,

Administrateur-Délégué.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/09/2010 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

Déposé en même temps :

1) le PV de l'assemblée générale extraordinaire du 12 Août 2009.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/09/2010 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature